

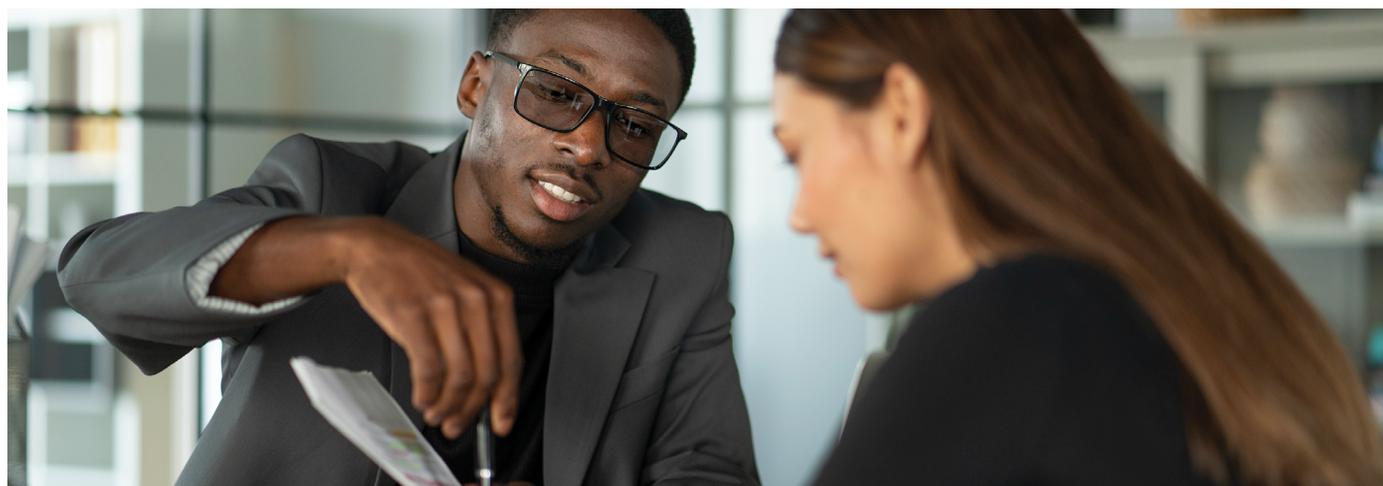


Directives de tarification de RBC
pour les nouveaux arrivants,
assurance vie, maladies graves,
invalidité – Courtage



Assurances

Régimes et avenants admissibles	Vie	Maladies graves	Invalidité
Régimes admissibles	PourVous, Assurance vie entière avec participation Croissance (adulte ou juvénile) et Croissance Plus	Police Rétablissement d'une maladie grave	Série Professions, Fondations, Avant-garde, Quantum, Protection personne clé, Protection retraite, Frais généraux d'entreprise et Protection prêt commercial <ul style="list-style-type: none"> ■ Une preuve de revenu est requise et le montant de l'indemnisation est basée sur le revenu. ■ L'assuré doit travailler un minimum de 30 heures par semaine (même pour le produit Avant-garde). ■ Une exclusion sur les voyages à l'étranger est applicable.
Garanties facultatives et avenants	Avenants d'assurance PourVous RBC, Avenants d'assurance temporaire pour enfants, Avenants en cas de décès accidentels, Avenant d'exonération des primes en cas de décès accidentels, Avenant d'exonération des primes en cas d'invalidité totale La garantie d'assurabilité offerte aux adultes dans l'assurance vie entière avec participation n'est pas disponible mais la garantie d'assurabilité pour les jeunes est offerte pour les polices à vie entière avec participation pour les assurés de moins de 18 ans.	La garantie d'exonération des primes en cas d'invalidité est disponible. La Garantie de remboursement de primes au décès et l'Avenant Augmentation systématique de l'indemnité ne sont pas disponibles.	Aucune restriction
Régimes non admissibles	Droit de transfert de l'assurance temporaire	Police Rétablissement d'une maladie grave simplifiée	Série Fondamentale, Rachats de parts



Description des statuts de résidence	Vie	Maladies graves	Invalidité
Résident permanent	Lignes directrices de tarification habituelles	Lignes directrices de tarification habituelles	Lignes directrices de tarification habituelles
Médecins formés à l'étranger	Jusqu'à 10 000 000 \$ Aucune période minimale de résidence au Canada Preuve du statut de résidence requise pour les montants de plus de 2 000 000 \$: copie du permis de travail, de la lettre d'acceptation du Programme des candidats des provinces ou du certificat de sélection du Québec	Jusqu'à 500 000 \$ Période minimale de résidence au Canada de 3 mois Copie de la lettre ou du contrat d'emploi et accusé de réception de la demande de résidence permanente	Aucune période minimale de résidence au Canada Copie de la lettre ou du contrat d'emploi et accusé de réception de la demande de résidence permanente Les médecins formés à l'étranger qui sont admissibles au Programme de réduction de primes pour étudiants sont exemptés de ces exigences.
Travailleurs qualifiés niveaux 0 et 1*, une formation universitaire caractérise habituellement ces professions : médecins formés à l'étranger, avocats, pharmaciens, ingénieurs, infirmiers, enseignants, développeurs de logiciels, gestionnaires, directeurs et administrateurs, etc. * Veuillez cliquer ici pour la liste des occupations incluses dans cette catégorie : Trouver la classification nationale des professions (CNP) – Canada.ca	Jusqu'à 10 000 000 \$ Aucune période minimale de résidence au Canada Preuve du statut de résidence requise pour les montants de plus de 2 000 000 \$: copie du permis de travail, de la lettre d'acceptation du Programme des candidats des provinces ou du certificat de sélection du Québec	Jusqu'à 500 000 \$ Période minimale de résidence au Canada de 3 mois Copie de la lettre ou du contrat d'emploi, copie de la lettre d'acceptation du Programme des travailleurs qualifiés, du programme des candidats des provinces ou du certificat de sélection du Québec et la copie de l'accusé de réception de la demande de résidence permanente	Période minimale de résidence au Canada de 12 mois Copie de la lettre ou du contrat d'emploi, copie de la lettre d'acceptation du Programme des travailleurs qualifiés, du programme des candidats des provinces ou du certificat de sélection du Québec et la copie de l'accusé de réception de la demande de résidence permanente
Travailleurs qualifiés de niveaux 2 et 3**, une formation collégiale, un programme d'apprentissage ou des tâches de supervision sont habituellement requises pour les professions de ce niveau : électriciens, plombiers, mécaniciens, techniciens médicaux, etc. ** Veuillez cliquer ici pour la liste des occupations incluses dans cette catégorie : Trouver la classification nationale des professions (CNP) – Canada.ca	Jusqu'à 2 000 000 \$ Aucune période minimale de résidence au Canada Preuve du statut de résidence à la discrétion du tarificateur	Jusqu'à 250 000 \$ Période minimale de résidence au Canada de 3 mois Copie de la lettre ou du contrat d'emploi, copie de la lettre d'acceptation du Programme des travailleurs qualifiés, du programme des candidats des provinces ou du certificat de sélection du Québec et la copie de l'accusé de réception de la demande de résidence permanente	Période minimale de résidence au Canada de 12 mois Copie de la lettre ou du contrat d'emploi, copie de la lettre d'acceptation du Programme des travailleurs qualifiés, du programme des candidats des provinces ou du certificat de sélection du Québec et la copie de l'accusé de réception de la demande de résidence permanente



Description des statuts de résidence	Vie	Maladies graves	Invalidité
Programme des candidats des provinces ou Programmes d'immigration du Québec	<p>Jusqu'à 2 000 000 \$</p> <p>Aucune période minimale de résidence au Canada</p> <p>Preuve du statut de résidence à la discrétion du tarificateur</p>	<p>Jusqu'à 250 000 \$</p> <p>Période minimale de résidence au Canada de 3 mois</p> <p>Copie de la lettre ou du contrat d'emploi, copie de la lettre d'acceptation du Programme des travailleurs qualifiés, du programme des candidats des provinces ou du certificat de sélection du Québec et la copie de l'accusé de réception de la demande de résidence permanente</p>	<p>Période minimale de résidence au Canada de 12 mois</p> <p>Copie de la lettre ou du contrat d'emploi, copie de la lettre d'acceptation du Programme des travailleurs qualifiés, du programme des candidats des provinces ou du certificat de sélection du Québec et la copie de l'accusé de réception de la demande de résidence permanente</p>
Permis de travail post diplôme	<p>Jusqu'à 1 000 000 \$</p> <p>Aucune période minimale de résidence au Canada</p> <p>Preuve du statut de résidence à la discrétion du tarificateur</p>	<p>Jusqu'à 250 000 \$</p> <p>Période minimale de résidence au Canada de 3 mois</p> <p>La copie du permis de travail post diplôme et la copie de l'accusé de réception de la demande de résidence permanente</p>	<p>Période minimale de résidence au Canada de 12 mois</p> <p>La copie du permis de travail post diplôme et la copie de l'accusé de réception de la demande de résidence permanente</p>
Autres détenteurs de permis de travail temporaire	<p>Jusqu'à 1 000 000 \$</p> <p>Période minimale de résidence au Canada de 3 mois</p> <p>Preuve du statut de résidence à la discrétion du tarificateur, tel que la copie du permis de travail, la date de renouvellement du permis ou une copie du contrat de travail</p>	<p>Jusqu'à 100 000 \$</p> <p>Période minimale de résidence au Canada de 12 mois</p> <p>La copie de l'accusé de réception de la demande de résidence permanente</p>	Non disponible

Description des statuts de résidence	Vie	Maladies graves	Invalidité
Permis d'études	Jusqu'à 500 000 \$ Aucune période minimale de résidence au Canada Preuve du statut de résidence à la discrétion du tarificateur	Non disponible	Non disponible
Aides familiaux résidents (gouvernantes)	Jusqu'à 500 000 \$ Aucune période minimale de résidence au Canada Preuve du statut de résidence à la discrétion du tarificateur	Jusqu'à 100 000 \$ Période minimale de résidence au Canada de 3 mois La copie de l'accusé de réception de la demande de résidence permanente	Non disponible
Réfugiés au titre de la Convention, Personnes protégées	Jusqu'à 500 000 \$ Aucune période minimale de résidence au Canada Preuve du statut de résidence à la discrétion du tarificateur	Jusqu'à 100 000 \$ Période minimale de résidence au Canada de 12 mois La copie de l'accusé de réception de la demande de résidence permanente et la copie du document de statut de réfugiés ou l'attestation de statut de personnes protégées	Non disponible
Époux ou conjoint de fait d'un citoyen canadien ou d'un résident permanent	Jusqu'à 500 000 \$ auprès de toutes les compagnies ou jusqu'à 50% du montant détenu par le conjoint auprès de toutes les compagnies Aucune période minimale de résidence au Canada Preuve du statut de résidence à la discrétion du tarificateur	Jusqu'à 250 000 \$ Période minimale de résidence au Canada de 3 mois La copie de l'accusé de réception de la demande de résidence permanente	Non disponible
Époux ou conjoint de fait d'un résident non permanent qui est admissible à la protection conformément à nos lignes directrices en matière de résidence	Jusqu'à 50% du montant disponible pour l'époux ou le conjoint de fait conformément à nos exigences en matière de résidence Aucune période minimale de résidence au Canada Preuve du statut de résidence à la discrétion du tarificateur tel que l'accusé de réception de la demande de résidence permanente du proposant et la confirmation du statut de résidence de l'époux ou du conjoint de fait.	Jusqu'à 250 000 \$ Période minimale de résidence au Canada de 3 mois La copie de l'accusé de réception de la demande de résidence permanente	Non disponible

Informations additionnelles

- Tous les proposants doivent être résidents réputés du Canada aux fins de l'impôt sur le revenu.
- Les proposants doivent résider et travailler au Canada et avoir l'intention de s'y installer définitivement.
- Les propositions doivent être complétées, signées et livrées au Canada de même que les exigences médicales de tarification doivent être faites au Canada.
- Les candidats qui n'ont pas une bonne compréhension du français ou de l'anglais doivent remplir une déclaration d'entente. Les permis de travail doivent être valides au moins 3 mois après la signature de la proposition.
- Le proposant doit être établi avec un médecin ou auprès d'une clinique au Canada, s'il doit être suivi ou traité pour une condition médicale spécifique. Si ce n'est pas le cas, il est possible que la proposition soit différée jusqu'à ce que le client soit évalué par un médecin au Canada.
- Les conjoints et les enfants doivent demeurer au Canada pour être éligibles.
- Pour l'assurance vie et l'assurance pour les maladies graves : Un test sanguin avec dépistage de l'hépatite B et C est demandé si le proposant réside au Canada depuis moins de 12 mois.
- Les statuts de résidences suivants ne sont pas éligibles à présenter une proposition pour toutes les lignes de produits : Consul général, diplomate, employés étrangers d'une ambassade ou d'une mission commerciale, réfugié n'ayant pas le statut au titre de la Convention, travailleurs saisonniers, détenteurs de visa de résident temporaire : visa de visiteur ou de touriste, réunions d'affaires, super visa (parents et grands-parents).



Assurances